

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

19 juillet 2010

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Aberdeen Indirect Property Investments S.A. ....             | 70832 | KLC Holdings XII S.A. ....                | 70811 |
| Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A. ....           | 70831 | KLC Holdings XI S.A. ....                 | 70829 |
| Advertizing & Business Consulting ABC .....                  | 70831 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70843 |
| Advertizing & Business Consulting ABC .....                  | 70841 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| Aetos Lux S.A. ....  | 70832 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70847 |
| Agence Immobilière Hélène Grober, S.à r.l. ....              | 70815 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70847 |
| Agence Principale Nilles-Weyland Dan + Danièle S.à r.l. .... | 70815 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70848 |
| Aqua European Technologists S.A. ....                        | 70810 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70848 |
| Argon Equity S.à r.l. ....                                   | 70803 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70848 |
| Armadillo Lux Holding S.A. ....                              | 70803 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70848 |
| Array Holding Company S.A. ....                              | 70815 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70848 |
| Atrium Invest SICAV-SIF .....                                | 70842 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70847 |
| Baumann & Partners S.A. ....                                 | 70819 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| Beau Bassin S.A. ....  | 70803 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| BH Luxembourg S.A. ....                                      | 70816 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| Blakeney Investors .....                                     | 70848 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| Brandely S.A. ....   | 70813 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| Broadcasting Center Europe S.A. ....                         | 70843 | Knarf Holding S.A. ....                   | 70844 |
| BTMU Unit Management S.A. ....                               | 70847 | Le Mur Solide S.A. ....                   | 70811 |
| Cimpor Reinsurance S.A. ....                                 | 70804 | Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l. ....   | 70810 |
| Di Egidio International S.A. ....                            | 70810 | Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l. ....   | 70811 |
| DONNER & REUSCHEL Luxembourg S.A. ....                       | 70841 | MediaPolis S.A. ....                      | 70832 |
| DWF-Immo S.A. ....   | 70816 | Noramco Asset Management S.A. ....        | 70842 |
| Fontaine Investissements S.à.r.l. ....                       | 70840 | Oval Holdings S.à r.l. ....               | 70841 |
| FremantleMedia S.A. ....                                     | 70815 | Regus Middle East .....                   | 70843 |
| Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l. ....                            | 70833 | Samatrika Associates Luxembourg S.A. .... | 70843 |
| Igreja Batista Renascer .....                                | 70830 | Sèvres III S. à r.l. ....                 | 70842 |
| iii-investments Luxembourg S.A. ....                         | 70833 | Sèvres I S. à r.l. ....                   | 70842 |
| Iron Tower S.A. ....   | 70802 | Sèvres V S.à r.l. ....                    | 70842 |
|  |       | S.Stella SA .....                         | 70804 |
|  |       | STIN Luxembourg SA .....                  | 70848 |
|  |       | TLD S.à r.l. ....                         | 70844 |
|  |       | Uni-Games S.à.r.l. ....                   | 70812 |
|  |       | Valhalla II S.A. ....                     | 70820 |
|  |       | Vallecito S.A. ....                       | 70813 |
|  |       | Webprice S.à r.l. ....                    | 70814 |
|  |       | WPP Luxembourg Gamma Sàrl .....           | 70840 |
|  |       | WPP Luxembourg S.à r.l. ....              | 70830 |

**Iron Tower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.402.

L'an deux mille dix.

Le dix mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRON TOWER S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 125.402

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 09 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 940 du 22 mai 2007,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1480 du 18 juillet 2007.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur

Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de UN MILLION D'EUROS (€ 1.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de mettre la société en liquidation

2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

*Est nommé liquidateur:*

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €  
Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010064385/59.

(100080299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

---

**Argon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.924.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par résolutions de l'associé unique en date du 4 juin 2010 que:

1. Les démissions de Monsieur Jan ROTTIERS et Monsieur Sigthor SIGMARSSON en tant que gérants de la société, sont acceptées avec effet immédiat.

2. Sont nommés, en remplacement des gérants démissionnaires:

- Madame Anna-Kreeta Rantamaa, née le 5 août 1981 à Torino en Finlande au résidant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

- Monsieur Kristjan Gunnar VALDIMARSSON, né le 1<sup>er</sup> octobre 1964 à Reykjavik en Islande et résidant au Sudurlandsbraut 22, 108 Reykjavik en Islande.

Leur mandat est à durée illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064784/21.

(100080349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Armadillo Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.516.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 7 juin 2010 a approuvé la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs, Martialis Quirinus Henricus Van Poecke, Marjoleine Van Oort, Jorrit Crompvoets et du commissaire aux comptes, Kohnen & Associés, sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064786/13.

(100080356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Beau Bassin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.881.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 décembre 2009 que:

- Est réélu commissaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2010, la société BF CONSULTING Sàrl, sise au 12 Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064799/15.

(100080374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Cimpor Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.242.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le jeudi 14 mai 2010 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 11.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Anténio Carlos Custódio de Morais Varela;
- M. João Sande e Castro Salgado;
- M. Claude Weber demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude Weber

Un mandataire

Référence de publication: 2010064827/23.

(100080373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**S.Stella SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 153.365.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'établissement de droit italien "S. STELLA SRL", ayant son siège social à Salzano (Venise) Italie, constituée en date du 28/05/2003, inscrite au CCAA/REA sous le n. 310535.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées ont été portées sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux-ci représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Ratification de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mai 2010 de transférer le siège statutaire et administratif de Salzano (Venise) Italie, Via Villatega n. 5 à L-1510 Luxembourg 38, avenue de la Faïencerie sans que ce transfert ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société avec perte de la personnalité juridique et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Transformation de la forme juridique dans une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "S.STELLA S.A."

3) Changement de l'objet social de la société.

4) Augmentation de capital d'un montant de EUR 270.000 (deux-cent-soixante-dix-mille euros) afin de le porter de EUR 40.000 (quarante mille euros) à EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) par création et émission de 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, émise au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes

- souscription de 2.700 nouvelles actions par Mr. Zampini Tito et libération intégrale par des apports en nature évalués à un montant global de EUR 270.000 consistants en la pleine propriété des immeubles résidentiels sis à Pianiga (Venise) - Italie - Via Provinciale Nord, inscrits et identifiés auprès de l'administration compétente responsable du cadastre comme suit:

Cadastre des Bâtiments

Commune de Pianiga (Venise) - Italie

Section Unique - folio 14

- Parcelle 534 sub 1, Via Provinciale Nord, plan T-1, catégorie A/3, classe 2, pièces 5,5, R.C. Euro 244,28;

- Parcelle 534 sub 2, Via Provinciale Nord, plan T-1, catégorie A/3, classe 2, pièces 5,5, R.C. Euro 244,28;

- Parcelle 534 sub 4, Via Provinciale Nord, plan T-2, catégorie A/3, classe 2, pièces 5,5, R.C. Euro 244,28;

- Parcelle 534 sub 7, Via Provinciale Nord, catégorie C/6, classe 3, mc 14, R.C. Euro 18.80;

- Parcelle 534 sub 9, Via Provinciale Nord, catégorie C/6, classe 3, mc 14, R.C. Euro 18.80;

- Parcelle 534 sub 12, Via Provinciale Nord, catégorie C/6, classe 3, mc 14, R.C. Euro 18.80.

5) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et du commissaire au compte

7) Fixation de la durée du mandat des administrateurs

8) Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que ce capital se monte à quarante mille euros représenté par quatre cents actions d'une valeur nominale de cent euros détenus par cinq actionnaires de la façon suivante:

Zampini Corrado (80 actions),

Zampini Tito (20 actions),

Zampini Laura (80 actions),

Zampini Gloria (80 actions) et

Scanferla Giuliana (140 actions);

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de l'établissement de Salzano - Venise (Italie) à Luxembourg et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Par cette transformation de l'établissement en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de l'établissement tel qu'il a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

- Les immeubles de propriété de la société sont les suivants:

A) Cadastre des Bâtiments - Commune de Salzano (Venise) Rue Cà Bozza n. 3

Folio 12:

- M.N. 516, sub 4, plan T-1, cat. A/2, classe 3, pièces 10,5 - R.C. Euro 623,62;

- M.N. 516, sub 5, plan T, cat. C/6, classe 5, m.c. 27 - R.C. Euro 32,07;

- M.N. 516, sub 6, plan T, cat. C/2, classe 7, m.c. 18 - R.C. Euro 15,80;

B) Cadastre des Terrains - Commune de Salzano (Venise)

Folio 12:

- Parcelle 469 - Semin. Arbor. - Classe 2 - ha 42.10 - R.D. 30,96, R.A. 20,66;

- Parcelle 698 - Semin. Arbor. - Classe 2 - ha 01.90 - R.D. 1,40, R.A. 0,93;

Les Immeubles prédésignés ont été acquis par la société en vertu d'un acte notarié du notaire Roberto Paone de Camposampiero (Padova) du 28/05/2003, Rep. N. 53.281, enregistré à Padova - Actes publics au n. 1332/51T.

Le bâtiment a été agrandi avec construction de porche et d'un magasin sur la base de la suivante disposition autorisant délivrée par la Commune de Salzano (Venise):

- Permis de construire en régularisation n. 239/S du 29/12/2006.

\* La Société a aussi la propriété de n. 1.800 actions de la valeur nominale globale de Euros 93.600,- constituant le 9,836% du capital social de "Zampini Tito e Figlio S.p.A." avec siège à Salzano (Venise) - via Villatega n. 5 - cod.fisc. 01833380270, et la propriété d'une partie de la valeur nominale de Euros 5.000,- constituant le 10% du Capital social de "Alimentare Terra dei Dogi s.r.l." avec siège social à Mirano (Venise - Italie) via Barche 112/A- cod.fisc. 03971780279.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable de la société au 8 mai 2010.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide l'augmentation du capital social de la société à concurrence de 270.000 EUR (deux cent soixante-dix mille EUR) pour le porter de son montant actuel de 40.000 EUR à 310.000 EUR par la création et l'émission de n. 2.700 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cents euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes à libérer intégralement comme suit:

I. Monsieur Zampini Tito, né à Pianiga (Italie) le 9 Janvier 1938, demeurant à Salzano (Italie), au 5, Via Villatega, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-dessus, a libéré intégralement 2.700 nouvelles actions au moyen d'un apport consistant en la pleine propriété de biens immobiliers situés sur le territoire de la République italienne, pour une valeur globale arrondie 270.000 EUR et inscrits et identifiés auprès de l'administration compétente responsable cadastre comme suit:

Cadastre des Bâtiments, Commune de Pianiga (Venise) - Italie

Section Unique - folio 14

- Parcelle 534 sub 1, Via Provinciale Nord, plan T-1, catégorie A/3, classe 2, pièces 5,5, R.C. Euro 244,28;
- Parcelle 534 sub 2, Via Provinciale Nord, plan T-1, catégorie A/3, classe 2, pièces 5,5, R.C. Euro 244,28;
- Parcelle 534 sub 4, Via Provinciale Nord, plan T-2, catégorie A/3, classe 2, pièces 5,5, R.C. Euro 244,28;
- Parcelle 534 sub 7, Via Provinciale Nord, catégorie C/6, classe 3, mc 14, R.C. Euro 18.80;
- Parcelle 534 sub 9, Via Provinciale Nord, catégorie C/6, classe 3, mc 14, R.C. Euro 18.80;
- Parcelle 534 sub 12, Via Provinciale Nord, catégorie C/6, classe 3, mc 14, R.C. Euro 18.80.

#### *Titre de propriété*

La pleine propriété des éléments immobiliers pré désignés sous le point 1 ci-dessus appartient à Zampini Tito, pré-nommé, pour les avoir acquis en vertu de acte notarié du notaire Adriano Boldrini de Dolo (Venise) du 29/07/1963 n° rep. 3588, transcrit au registre du Bureau des Publications Immobilières Territoire de Venise.

Monsieur Zampini Tito a édifié les bâtiments susdits en vertu de Permis de construction délivré par la Commune de Pianiga (Venise) du 29 Janvier 1969 n. 391. Le 14 Août 1971 a été délivré par la Commune de Pianiga (Venise) -Prot.Gen. 5029 Permis n. 840 - aux termes de la loi 28.2.1985 n. 47, concession de construction pour la régularisation des abus.

La description des dits biens est précisée plus amplement dans le rapport d'expertise établi à Villorba (Trévise) par Guerrino Sozza, Expert et Réviseur Comptable, inscrit à l'ordre de Trévise sous le numéro A0133, né le 28 mars 1951 à Maserada sul Piave (Trévise), ici demeurant au 33, via C. Battisti, daté du 5 mai 2010.

Un rapport d'évaluation, décrit à la suite de la description desdits apports, a été émis en date du 20 mai 2010 par Monsieur Gerard Nellinger, réviseur d'entreprises suivant lequel les apports en nature ci-dessus ont été décrits et évalués ensemble avec les apports mentionnés ci-dessus.

Ce rapport arrive aux conclusions suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 270.000."

#### *Clauses et Conditions*

L'apporteur Monsieur Zampini Tito précité et représenté comme dit ci-avant déclare que:

1. Les immeubles et droits immobiliers prédésignés sont apportés dans leur état actuel, avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives pouvant y être attachées, sans garantie pour la contenance des terrain ni pour les indications cadastrales.
2. De plus il n'est assumé aucune garantie pour les vices soit apparents soit cachés pouvant y être attachés.
3. L'entrée en jouissance des immeubles apportés aura lieu immédiatement et tous les impôts fonciers et autre charges pouvant le grever sont à la charge de la société à partir de ce jour.
4. L'apporteur déclare qu'il n'existe aucune obstacle à l'apport des immeubles et droits immobiliers à la présente société.
5. L'apporteur déclare que les immeubles sont libres d'occupation, ce que la Société,
6. A la demande expresse du notaire instrumentant, l'Apporteur déclare que l'objet du présent apport n'est grevé d'aucun droit de préemption au profit d'un tiers, sur base d'une éventuelle loi italienne.
7. L'apporteur déclare et garantit que les immeubles sont libres de toutes dettes hypothécaires et privilégiées, même occultes.

#### *Pouvoirs*

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publication, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, et notamment aux fins de dépôts au rang des Minutes d'un notaire situé sur le territoire italien en vue de publication auprès des administrations italiennes compétentes, tout pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Les parties déchargent le notaire de toute responsabilité concernant les indications cadastrales, le titre de propriété et les charge hypothécaires et privilégiées pouvant grever les immeubles en Italie.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "S.STELLA SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à 310.000,- EUR (trois cent dix mille euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

#### *Déclaration*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants sont détenteurs des actions dans la proportion suivante:

|   |       |
|---|-------|
| Monsieur Zampini Corrado, prredit . . . . .   | 80    |
| Monsieur Zampini Tito, prredit . . . . .      | 2.720 |
| Madame Zampini Laura, prredite . . . . .      | 80    |
| Madame Zampini Gloria, prredite . . . . .     | 80    |
| Madame Scanferla Giuliana, prredite . . . . . | 140   |
| Total: . . . . .                              | 3.100 |

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Riccardo MORALDI, Président, expert-comptable, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, né le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme "ATC AUDITING S.A", ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe Republic of Seychelles

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- 5.- Le siège social est fixé à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle Vue.

Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23554. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010088741/306.

(100077802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Di Egidio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 80.177.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2010*

Le commissaire, GESTION COMPTABLE ET FISCALE S.A., est démis de ses fonctions.

Est nommé comme nouveau commissaire:

FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBouLET S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73846, et ayant siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle. Le mandat de commissaire de FIDUCIAIRE SIMMER & LEREBouLET S.A. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Bettembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Frédéric DI EGIDIO

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010064844/18.

(100080386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

—  
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 DECEMBRE 2007, enregistré et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31/05/2010 sous la référence L100074609.04.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069442/13.

(100080431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.771.

—  
EXTRAIT

L'actionnaire unique, Leopard Holding Guernsey Limited, immatriculé au Registre de Guernesey sous le numéro 50764, en date du 1<sup>er</sup> Juin 2010, a cédé toutes parts à la société Leopard Guernsey Germany 1 Limited, immatriculé au Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 51649.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juin 2010.

Pour extrait conforme

Mr Robert Kimmels

*Gérant*

Référence de publication: 2010064905/16.

(100080369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.771.

---

**EXTRAIT**

L'actionnaire unique, Leopard Guernsey Germany 1 Limited, immatriculé au Registre de Guernesey sous le numéro 51649, en date du 1<sup>er</sup> Juin 2010, a décidé de nommer Gérant, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, Mr Stephen Charles Coe, né aux Etats Unis d'Amérique, en date du 11 Février 1966, domicilié à Baytrees, rue des Fauconnaires, St Andrews, Guernesey, GY6 8UE.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064906/15.

(100080369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**KLC Holdings XII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.670.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 juin 2010*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Jean Ernest BODONI, Administrateur, demeurant au 32 rue Math Goergen, L-8028 STRASSEN,
- Monsieur José Edmundo MEDINA BARROSO DE FIGUEIREDO, Administrateur, demeurant au 124, Rua Professor Mota Pinto, 7<sup>o</sup> dto., Porto, Portugal,
- Madame Ana Maria GUEDES ANTUNES DE OLIVEIRA, demeurant professionnellement à Lugar do Espido, Via Norte, 4471-909 Maia, Portugal,

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS XII S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010069324/23.

(100080439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Le Mur Solide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.407.

---

Les comptes 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MUR SOLIDE S.A.

Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010069122/12.

(100080445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Uni-Games S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.395.

L'an deux mil dix, le quatre mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Mireille STEFANETTI, indépendante, née à Luxembourg, le 4 août 1969, demeurant actuellement à L-3209 Bettembourg, 11a, am Leischemer

Laquelle comparante déclare être la seule et unique associée, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "UNI-GAMES S.à r.l." avec siège social à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette en date du 5 octobre 2005 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 10 février 2006

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.395

Laquelle comparante agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes, prise comme suit:

*Première résolution*

L'associée unique transfère le siège de la société à L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon et en conséquence modifie la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la société est établi à Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la société et en conséquence modifie l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- L'achat et la vente en gros et en détail, la fabrication, la location et l'exploitation de tous jeux électriques, automatiques et d'amusement ainsi que des activités accessoires.

- L'achat, la vente, la location de films, d'articles électroniques, électriques, machines et accessoires du secteur horesca, par intermédiaire, internet, les foires et les marchés ainsi que toutes activités accessoires.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire et susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

*Troisième résolution*

L'associée unique accepte la démission de la gérante Mademoiselle Mireille STEFANETTI, préqualifiée et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associée unique confirme pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique Monsieur Victor VANGELISTA, gérant de sociétés, né à Pétange le 13 janvier 1956, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, Boulevard Kennedy, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

*Frais.*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. STEFANETTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20482. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010065010/52.

(100080370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Vallecito S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.332.

---

Les comptes 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALLECITO S.A.

Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010069218/12.

(100080448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Brandely S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.946.

---

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRANDELY S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Ana Maria Moreira Vela Araujo, notaire de résidence à Funchal, et dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, contenant une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2010, non encore publié au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, Licenciée en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CINQ MILLIONS (5.000.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Approbation de la situation comptable au 19 mai 2010 et transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal vers I-37132 Verone, via Canobbio n.34, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne.

3.- Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.

4.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

6.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable au 19 mai 2010, et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I-37132 Vérone, Via Canobbio n.34, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution de la société ainsi qu'à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition résolutoire de la non-homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes pour quelque motif que ce soit.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à:

- Madame Beatrice COLLEONI, née à Soave le 26 septembre 1973 et demeurant à Vérone, Via Fratta n.5,
- Monsieur Edoardo COLLEONI, né le 28 octobre 1982 à Vérone et demeurant à Vérone, Vicolo Dietro Caserma Chiodo n.5
- Monsieur Valentino Pasini, né le 22 novembre 1951 à Padova et demeurant à Vérone, Strada Mattaranetta n.10, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Vérone, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Cinquième résolution*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, prénommée, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. MORESCHI - SCHIERES - F. VIGNERON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HELLINCKX, prénommé.

Luxembourg, le sept juin de l'an deux mille dix.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010069458/86.

(100080447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**Webprice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010069222/11.

(100080449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Agence Immobilière Hélène Grober, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 9, Cité Bettenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 41.255.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069428/11.

(100080450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Agence Principale Nilles-Weyland Dan + Danièle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8190 Kopstal, 15, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 88.880.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010069438/11.

(100080451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**Array Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.074.

---

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Array Holding Company S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 31 mai 2010 au siège social que:

1. Les mandats de Monsieur Graham J. Wilson, Madame Cindy Reiners et Monsieur Sven Heuertz, tous avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg entant que administrateurs ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

2. Le mandat de Monsieur Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC- 98000 Monaco entant que commissaire aux comptes a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010069443/18.

(100080426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

---

**FremantleMedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 75.313.

---

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 10 Mai 2010, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Elmar Heggen et Alexander Glatz, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, ainsi que celui de

Monsieur Tony Cohen ayant son adresse professionnelle à W1T 1AL Londres, 1 Stephen Street, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat comme Réviseur d'entreprises de la société PriceWaterhouseCoopers Sàrl ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour un durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juin 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010084363/21.

(100075611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

**BH Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.299.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BH LUXEMBOURG S.A.

Jean-Marc HEITZ / Robert REGGIORI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010069454/12.

(100080443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

**DWF-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Ellange, 40, ZAE Le Triangle.

R.C.S. Luxembourg B 153.597.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am siebten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Jeannot DOERFEL, Techniker, geboren in Esch/Alzette am 14. Juni 1954, wohnhaft in 12, rue des Champs, L-5465 Waldbredimus.

2) Herr Ingo WELTER, Zentralheizungs- und Lüftungsbaumeister, geboren in Saarburg am 14. Februar 1975, wohnhaft Im Tannenbüsch 2, D-54439 Kreuzweiler.

3) Herr Daniel FUNK, Fliesenlegermeister, geboren in Merzig am 22. Dezember 1980, wohnhaft D-66693 Mettlach, 10, Lilienweg.

Welcher Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

**Art. 1.** Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "DFW-IMMO S.A."

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Ellange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermietung von Räumlichkeiten.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck, die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontroll-Maßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (31.- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

**Art. 4.** Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

**Art. 5.** Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

**Art. 6.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Freitag des Monats Juni um 17.00 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder tele-graphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2011 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kapitalzeichnung und Einzahlung*

Die eintausend (1.000) Aktien wurden vollständig gezeichnet in folgender Weise:

|   |            |
|---|------------|
| 1) Herr Jeannot DOERFEL, vorgeannt, dreihundertdreiunddreissig Aktien . . . . . | 333        |
| 2) Herr Ingo WELTER, vorgeannt, dreihundertdreiunddreissig Aktien . . . . .     | 333        |
| 3) Herr Daniel FUNK, vorgeannt, dreihundertvierunddreissig Aktien . . . . .     | <u>334</u> |
| Total: eintausend Aktien . . . . .  | 1.000      |

Das Gesellschaftskapital wurde zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in Bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungsgesetze über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf eintausend dreihundert Euro (1.300.- EUR) abgeschätzt.

### Anmerkung

Der amtierende Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkannt haben.

### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann hat der alleinige Aktionär, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennt, folgende

### Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:
  - a) Herr Jeannot DOERFEL, Techniker, geboren in Esch/Alzette am 14. Juni 1954, wohnhaft in 12, rue des champs, L-5465 Waldbredimus.
  - b) Herr Ingo WELTER Zentralheizungs- und Lüftungsbaumeister, geboren in Saarburg am 14. Februar 1963, wohnhaft Im Tannenbüsch 2, D-54439 Kreuzweiler.
  - c) Herr Daniel FUNK, Fliesenlegermeister, geboren in Merzig am 22. Dezember 1980.
3. Zum Kommissar wird ernannt:  
Herr Thomas JOHANNES, Steuerfachangestellter „comptable“, geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (Deutschland), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.
4. Die Versammlung beschließt des weiteren, Herrn Jeannot DOERFEL, als Delegierten des Verwaltungsrats (administrateur délégué) für die tägliche Geschäftsführung zu nennen.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2015.
6. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5691 Ellange, 40, Zae Le Triangle Vert.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Doerfel, I. Welter, D. Funk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25478. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071008/181.

(100084236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

### **Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Auszug des Protokolls der Verwaltungsratsitzung  
der BAUMANN & PARTNERS S.A., vom 6. April 2010

### Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat bestätigt die Kündigung als Verwaltungsratsmitglied von Herr Lorenzo Gianello, per 31. März 2010 und akzeptiert, Herr Edgar Bauschert, wohnhaft in D-54441 Ayl, Bachweg 1, geboren am 08.07.1959 in Deutschland, als Verwaltungsratsmitglied von Baumann & Partners S.A. zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Entscheidung des Verwaltungsrates - Herr Edgar Bauschert als Nachfolger von Herr Lorenzo Gianello in den Verwaltungsrat zu kooptieren - in der Generalversammlung zu ratifizieren.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- John Baumann
- Anne Drisler
- Edgar Bauschert

Luxemburg, den 6. April 2010.

*Der Verwaltungsrat*

John BAUMANN / Anne Drisler

*Verwaltungsratspräsident / Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2010085233/23.

(100075532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

### **Valhalla II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.614.

#### — STATUTES

In the year two thousand ten, on the eighth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### THERE APPEARED:

Stichting Valhalla II, a stichting company incorporated under the laws of The Netherlands, registered under number 50110764 and having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given in Amsterdam on June 8<sup>th</sup>, 2010,

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person represented as described above has drawn up the following articles of incorporation of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

#### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended and by the present articles of incorporation.

The company will exist under the name of "Valhalla II S.A."

The company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered Office.** The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Object.** The corporate object of the company is the entering into and the performance of one particular transaction under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended, consisting in the issue of one series of debt securities to qualified investors within the meaning of Annex II to Directive 2004/39/EC, the value or return of which is dependent upon the risks linked to and deriving from loans granted by the company to small and medium sized regional [Danish] banks, such loans being unconditionally and irrevocably guaranteed by the Kingdom of Denmark acting through Financiel Stabilitet A/S as primary obligor (in Danish "selvskyldner").

In this context, the company may give guarantees and/or grant security interests over its assets (including, but not limited to, by way of assignment by way of security), to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended and transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the issue documentation.

The company may carry out any transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purpose; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreement to which the company may then be a party.

**Art. 4. Duration.** The company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Corporate Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these articles of incorporation.

In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

## Chapter III. - Board of Directors, Approved Auditor(s)

**Art. 7. Board of Directors.** The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. However, when the company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member appointed by the Sole Shareholder. The company shall have at least one director at all times.

Any director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the Sole Shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing, the document to be signed by the sole director.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Conflicts of Interest.** If any member of the board of directors of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors or any officer of the company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 13. Representation of the company.** The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

**Art. 14. Approved Auditor(s).** The accounts of the company are audited by one or more approved auditor(s). The approved auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

**Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders.** As long as one shareholder holds all the shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the Sole Shareholder.

In the case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

**Art. 16. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of May of each year, at 3 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17. Other General Meetings.** The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 18. Procedure, Vote.** General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, fax or email as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

#### Chapter V. - Fiscal Year, Allocation of Profits

**Art. 19. Fiscal Year.** The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

**Art. 20. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the company, at least five per cent (5%) shall be allocated each year to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation of the company will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. - Limited Recourse

**Art. 22. Limited Recourse.** Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

#### Chapter VIII. - Applicable Law

**Art. 23. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004 as amended.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2010.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the articles of incorporation in the year 2011.

### *Subscription and Payment*

The party appearing, having drawn up the articles of incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

| Shareholder                     | Subscribed<br>Capital | Number<br>of Share(s) | Share<br>Premium | Payments   |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|------------|
| Stichting Valhalla II . . . . . | € 31,000.-            | 31                    | € 3,100.-        | € 34,100.- |

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Valuation of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Stichting Valhalla II, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

1. The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2011:

- (i) Mr. Peter DIEHL, having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- (ii) Mr David SAIGNE, having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and
- (iii) Mrs Saphia BOUDJANI, having her professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. The registered office of the company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the articles of incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

Stichting Valhalla II, une stichting (fondation) de droit néerlandais, enregistrée sous le numéro 50110764, et ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 8 juin 2010,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante représentée, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination "Valhalla II S.A."

La société peut avoir un actionnaire unique (l' "Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social la conclusion et l'exécution d'une transaction particulière sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, consistant en l'émission d'une série de titres de dette à des investisseurs qualifiés, tels que définis à l'Annexe II de la Directive 2004/39/EC, dont la valeur ou le rendement dépend des risques liés à et dérivant de prêts octroyés par la société à des banques régionales [danoises] de petite et moyenne taille et garantis de manière inconditionnelle et irrévocable par le Royaume du Danemark agissant par Financier Stabilitet A/S en tant que débiteur principal (en Danois, "selvskyldner").

Dans ce contexte la, la société peut consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs (y compris, mais sans limitation, par le biais de transferts de propriété à titre de garantie) dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée et transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission.

La société peut effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit en violation avec aucun contrat auquel la société puisse être alors partie.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- €) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront nominatives.

## Chapitre III. - Conseil d'administration, Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre nommé par l'actionnaire unique. La société aura au moins un administrateur à tout moment.

Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront nommés par l'Actionnaire Unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires ou des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur, email ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de la renonciation par écrit ou par câble, par télécopieur, email ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit or par câble, par télécopieur, email ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens de communication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire ou dans l'intérêt public.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit et l'écrit sera signé par l'administrateur unique.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12. Conflits d'intérêt.** Si un membre du conseil d'administration de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 13. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Aussi longtemps qu'un seul actionnaire détiendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'Actionnaire Unique.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 18. Procédure, vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur ou email un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

#### Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

**Art. 20. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la société.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme (le cas échéant), la liquidation de la société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VII. - Recours limité et non pétition

**Art. 22. Limitation des recours.** Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

#### Chapitre VIII. - Loi applicable

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2010. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

| Actionnaire                     | Capital souscrit | Nombre d'action(s) | Agio      | Libération |
|---------------------------------|------------------|--------------------|-----------|------------|
| Stichting Valhalla II . . . . . | 31.000,- €       | 31                 | 3.100,- € | 34.100,- € |

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Évaluation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100,- €).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Stichting Valhalla II, représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

(i) Monsieur Peter DIEHL, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

(ii) Monsieur David SAIGNE, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

et

(iii) Madame Saphia BOUDJANI, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2010. LAC/2010/25661. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071284/487.

(100084487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**KLC Holdings XI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.680.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on May 21<sup>st</sup>, 2010*

1. the removal of the categories of Directors be accepted;

2. the resignations of Mrs. Constance HELYAR, born on February 13<sup>th</sup>, 1948 in Guernsey, professionally residing at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, Mr. Kevin BRENNAN, born on May 30<sup>th</sup>, 1957 in Mtarfa, Malta, professionally residing at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, Channel Islands, Mr. Pierre MESTDAGH, born on November 21<sup>st</sup>, 1961 in Etterbeek (Belgique), professionally residing at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be accepted;

3. Mr. Nicolas GERARD, private employee, born in Libramont (Belgique), on April 20<sup>th</sup>, 1981, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, private employee, born in Rome (Italy), on April 18<sup>th</sup>, 1974, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mrs. Isabelle DONADIO, private employee, born in Amneville (France), on October 3<sup>rd</sup>, 1962, residing professionally at 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Directors. Their mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 mai 2010*

1. La suppression des catégories d'Administrateurs est acceptée.

2. Les démissions de Madame Constance HELYAR, née le 13 février 1948 à Guernesey, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD, Channel Islands, de Monsieur Kevin BRENNAN, né le 30 mai 1957 à Mtarfa, Malta, demeurant professionnellement au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZD, Channel Islands, de Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique) en tant qu'Administrateurs sont acceptées.

3. Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, né le 20 avril 1981 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, né le 18 avril 1974 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Isabelle DONADIO, employée privée, née le 3 octobre 1962 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS XI S.A.

I. DINADIO / L. BARCAGLIONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010071448/37.

(100080309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

---

**WPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 2.307.215.435,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.213.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 4 juin 2010*

Les associés de la Société ont accepté la démission de Michel de Bodt de son mandat de gérants de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, comme suit:

- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010071568/22.

(100080081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

**Igreja Batista Renascer, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46-48, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg F 8.389.

—  
STATUTS

Les personnes physiques dont la liste est jointe en annexe ont établi entre elles une association sans but lucratif conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée dont les statuts sont arrêtés comme suit:

**Art. 1. Dénomination et siège.** L'Association est constituée sous la dénomination: Igreja Batista Renascer. Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Luxembourg sur la décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2. Objet social.** L'Association a pour but de vouer un culte à Dieu, proclamer et propager l'Évangile de Jésus-Christ aussi bien que la Parole de Dieu. L'association reçoit la Bible sacrée comme livre de règles, foi et pratique dans la mesure où elle est considérée comme la Parole inspirée de Dieu. L'association pourra organiser des cérémonies spéciales telles que le mariage, le baptême et toutes autres célébrations dès lors qu'elle se trouve en harmonie avec les principes de la Bible. L'association pourra propager sa doctrine à travers la littérature, les prospectus et journaux ainsi que par tous moyens de communication. L'association pourra ouvrir de nouveaux locaux de réunion à travers tout le pays suivant l'orientation de Dieu. L'association peut posséder, acheter, louer ou jouir de tous biens mobiliers ou immobiliers de quelque nature que ce soit, nécessaire à l'installation de l'association. L'association peut prester certains services d'assistance sociale et notamment épauler et aider les familles qui se trouvent dans le besoin.

**Art. 3. Les associés.** Les associés, quelque soit leur nationalité, dont le nombre est illimité sans toutefois être inférieur à trois, doivent tous manifester leur adhésion à la doctrine de l'"Igreja Batista Renascer".

**Art. 4. Adhésion à l'association.** Les admissions de nouveaux membres associés sont décidées souverainement par le Conseil d'Administration. La qualité d'associé cesse de plein droit par la non conformité à l'article (3). Tout associé est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration.

**Art. 5. Assemblée Générale.**

1) L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans le courant du mois de juin, et chaque fois que la demande en est faite par au moins un cinquième des associés. La convocation est faite par lettre individuelle indiquant l'ordre du jour, huit (8) jours avant la réunion, toutefois, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour.

2) L'Assemblée Générale est seule compétente pour:

- modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'Association;
- approuver le budget ainsi que les comptes et rapports établis par le Conseil d'Administration;

- prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil.

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des trois (3) quarts des membres présents. Trois (3) quarts des membres doivent être présents pour constituer une majorité. Le secrétaire est chargé de communiquer par écrit aux associés, ou aux tiers concernés, les résolutions prises par l'Assemblée Générale.

**Art. 6. Conseil d'Administration, Organe exécutif.** L'Association est administrée par un Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'association. Il est composé au minimum par les membre suivants: un président, un secrétaire et un trésorier. Le Conseil d'Administration propose les autres membres; ce choix est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est renouvelé tous les deux (2) ans; les membres sortants sont rééligibles.

Tous les actes et engagements concernant l'association, décidés et approuvés par le Conseil, sont signés par le président ou tout autre mandataire désigné par lui. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

**Art. 7. Ressources.** Les associés sont astreints à une cotisation mensuelle minimum de € 50.-. L'association pourra accepter tous dons financiers, biens mobiliers et immobiliers sous observation des dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs telle que modifiée.

**Art. 8. Comptes rendus.** Les comptes de l'association sont arrêtés au 31 décembre de chaque année et soumis à l'Assemblée Générale le mois de janvier suivant.

**Art. 9. Modification des statuts.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs.

**Art. 10. Durée, Dissolution et Liquidation.**

1. Igreja Batista Renascer est constituée pour une durée indéterminée.

2. Son extinction pourra uniquement être délibérée par l'Assemblée Générale avec un vote de trois (3) quarts de ses membres en plein exercice de leur droits.

3. En cas de dissolution volontaire ou juridique de l'association, l'Assemblée Générale déterminera la destination des biens de la société dissoute en les affectant à un but se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010072904/61.

(100083907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084249/10.

(100074981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Advertizing & Business Consulting ABC, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.888.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour: ADVERTZING & BUSINESS CONSULTING ABC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010084268/15.

(100075047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Aetos Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 129.042.

—  
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 20 mai 2010

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Pierre Stemper, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve;

- Monsieur Cédric Dubourdiou, administrateur, demeurant professionnellement au F-75008 Paris (France), 54, Avenue Marceau;

- Monsieur Naim Gjonaj, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve;

- Madame Joséphine, Alicia, Pallett, administrateur, demeurant professionnellement au W1H 6DA Londres (Royaume-Uni), 40, Portman Square;

- Madame Christelle Rétif, administrateur, demeurant professionnellement au L-2227 Luxembourg, 29, Avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée décide de renouveler, le mandat de la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, aux fonctions de réviseur d'entreprise.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Aetos Lux S.A.

Naim Gjonaj / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010082761/27.

(100073926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084250/10.

(100074983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**MediaPolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 85.958.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 14 mai 2010 que:

- Madame Anna ABBATECOLA a démissionné de sa fonction d'administrateur de classe B de la Société, avec effet au 13 mai 2010;

- Monsieur Schiavi BENIAMINO, né à Corsico (Italie), le 09 avril 1950, avec adresse à Via Cadorna n°8/56, 20090 BUCCINASCO (Italie), a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet au 13 mai 2010 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010085242/17.

(100075593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**iii-investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 131.569.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 28 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084251/10.

(100074986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.588.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of June.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and having a subscribed share capital of EUR 12,500;

here represented by Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly (i) to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, (ii) the investment or participation in, or the acquisition of debt, debt securities, receivables, or other monetary obligations, equity, equity securities, warrants, options, or any instrument convertible into equity, and (iii) the administration, management, control and development of its asset portfolio.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to any persons including, without limitation subsidiaries and/or affiliates of the Company and companies which are part of the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and companies which are part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder/an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Company's shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

A chairman pro tempore of the board of managers, who shall be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) before such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place (in the Grand Duchy of Luxembourg) and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Company's shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 July and ends on 30 June of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Internal auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by an internal auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription and Payment*

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., prenamed, hereby declares to subscribe and hereby subscribes to the entirety of the issued share capital amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred (100) Euro each.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The blocking certificate, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2010.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at five (5).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Michel Warmerdam, born on 13 February 1960 in Noordwijk (the Netherlands) and whose personal address is van Galenlaan 40, 3941 VD Doorn (the Netherlands);

- John Molloy, born on 9 March 1962 in Gaillimh/Galway (Ireland) and whose personal address is 6 rue du Chateau, L-6961 Senningen (Grand Duchy of Luxembourg);

- David Harris, born on 17 June 1974 in Canberra (United Kingdom) and whose personal address is 26 Montée de la Pétrusee, L-2327 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Glenn Miller, born on 25 March 1976 in New York (U.S.A.) and whose personal address is 269 River Edge RD, Tenafly NJ 07670 (U.S.A.); and

- Jennifer Glassman, born on 17 October 1970 in Missouri (U.S.A.) and whose professional address is 144 W 18<sup>th</sup> St Apt 7W, New York, NY 10011 (U.S.A.).

2. The registered office is established at 124 boulevard de la Pétruse, L-2330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

**A COMPARU:**

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124 boulevard de la Pétruse, L-2330 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et en cours d'enregistrement auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Marc Tkatcheff, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l" (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à (i) la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, (ii) l'investissement dans, la participation ou l'acquisition de dettes ou titres de dettes ou autres obligations monétaires, titres, titres participatifs ou autres instruments convertibles en titres et (iii) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses portefeuilles d'actifs.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à toute personne incluant, sans limitation, ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique/d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 euros) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100 euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale de la Société donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

Un président pro tempore du conseil de gérance, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), avant la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérant(s).** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Luxembourg ou de l'étranger à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux (au Grand-Duché de Luxembourg) et heures indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes devront être arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance devront dresser un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., susmentionnée souscrit à l'entière du capital social s'élevant à 12.500 euros (douze mille cinq cents euros) et représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 (cent) Euros chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est intégralement allouée au compte du capital social nominal de la société.

La somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat de blocage, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les gérants sont au nombre de cinq (5).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Michel Warmerdam, né le 13 février 1960 à Noordwijk (Pays-Bas) et dont l'adresse personnelle est van Galenlaan 40, 3941 VD Doorn (Pays-Bas);

- John Molloy, né le 9 mars 1962 à Gaillimh/Galway (Irlande) et dont l'adresse personnelle est au 6 rue du Chateau, L-6961 Senningen (Grand-Duché de Luxembourg);

- David Harris, né le 17 juin 1974 à Canberra (Royaume-Uni) et dont l'adresse personnelle est au 26 Montée de la Pétrusee, L-2327 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Glenn Miller, né le 5 mars 1976 à New York (U.S.A.) et dont l'adresse personnelle est 269 River Edge RD, Tenafly NJ 07670 (U.S.A.); et

- Jennifer Glassman, née le 17 Octobre 1970 dans le Missouri (USA) et dont l'adresse professionnelle est au 144 W 18<sup>th</sup> St Apt 7W, New York, NY 10011.

2. Le siège social de la société est établi au 124 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. TKATCHEFF et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25059. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010071079/394.

(100083778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.134.898.550,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084255/11.

(100075013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Fontaine Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 828.525,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 79.575.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> Septembre 2006, que l'associé De Steeg Investment B.V., a cédé la totalité de ses parts sociales (888 parts sociales) détenues dans la société Fontaine Investissements S.à r.l. comme suit:

- TrustCapital N.V., avec siège social à B-8500 Kortrijk (Belgique), Ter Bede Business Center, Kapel Ter Bede 84, numéro de registre BE 0403240282 (444 parts sociales)

- Sofinim N.V., avec siège social à B-1040 Bruxelles (Belgique), Tervurenlaan 72, numéro de registre BE 0434330168 (444 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fontaine Investissements S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010084349/18.

(100075978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**Advertizing & Business Consulting ABC, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.888.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour: ADVERTZING & BUSINESS CONSULTING ABC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010084269/15.

(100075050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Oval Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 177.538,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.833.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 5 mai 2010*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

\* Hille-Paul SCHUT en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 avril 2010;

\* Jan Willem OVERHEUL en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 avril 2010;

- de nommer:

\* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Louvain, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 avril 2010 et pour une urée indéterminée;

\* Madame Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 avril 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2010085240/24.

(100075462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

---

**DONNER & REUSCHEL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.481.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

DONNER & REUSCHEL Luxembourg S.A.

14, Parc d'Activité "Syrdall"

L-5365 Munsbach

Signatures

Référence de publication: 2010084323/14.

(100075185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Sèvres III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084305/10.

(100074708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 75.766.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.

Für NORAMCO Asset Management S.A.

Gisela Wenz / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010084308/12.

(100075007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Les comptes annuels au 31.01.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010084310/11.

(100075087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Sèvres I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084306/10.

(100074705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Sèvres V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084307/10.

(100074712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Samatrika Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 43, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 121.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084309/10.

(100075084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 Mai 2010, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain FLAMMANG, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Francesco COSTADURA, Alexander GLATZ et Romain MANNELLI, ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée générale décide de proroger le mandat de KPMG Audit Sàrl, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juin 2010.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010084366/21.

(100075595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.**Regus Middle East, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.717.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010084325/12.

(100075226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084311/10.

(100075105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084312/10.

(100075109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084313/10.

(100075107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084314/10.

(100075112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084315/10.

(100075114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**TLD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 153.315.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Luc MORREN, gérant de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 28 octobre 1967, demeurant à B-4590 Warzée, 7, rue des Ecoles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "TLD S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera

régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Luc MORREN, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
2. Monsieur Luc MORREN, gérant de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 28 octobre 1967, demeurant à B-4590 Warzée, 7, rue des Ecoles, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MORREN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2010. Relation GRE/2010/1748. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Référence de publication: 2010085556/126.

(100076271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084316/10.

(100075117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084317/10.

(100075120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084318/10.

(100075122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**BTMU Unit Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.510.

---

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

*Pour la Société*

T. HATTORI

*Executive Vice President*

Référence de publication: 2010084329/14.

(100075237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

---

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010084319/10.

(100075123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084320/10.

(100075125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**STIN Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084321/10.

(100075141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Knarf Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084322/10.

(100075143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.637.

## EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 2 Mars 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Caspar Romer en remplacement de Monsieur Matthew Eyre (tous deux demeurant professionnellement au 29 Chelsea Wharf, Lots Road, SW10 OQJ - Londres) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 2 mars 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

*Pour Blakeney Investors*

Référence de publication: 2010084354/14.

(100075785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.